

**Province de Québec**  
**MRC Lac-Saint-Jean-Est**  
**Municipalité d'Hébertville-Station**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2024**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité d'Hébertville-Station, tenue dans la salle des délibérations du conseil municipal, le lundi 18 mars 2024 à 19 h 30, sous la présidence de monsieur le maire Michel Claveau.

Présents : M. Michel Claveau, Maire  
Mme Émilie Vaillancourt, conseillère # 1  
Mme Mylène Blackburn, conseillère # 4  
M. Pascal Vermette, conseiller # 5  
Mme Lily Paquette, conseillère # 6

Formant quorum.

Absence motivée : M. Robin Côté, conseiller # 2.

Assiste également à la séance : madame Marie-Ève Roy, directrice générale et monsieur Bryand Tremblay, directeur général adjoint et aux opérations.

**1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

**2. ADMINISTRATION**

2.A) *Lecture et acceptation de l'ordre du jour.*

**3. DROIT DE PAROLE**

**4. RÉOLUTIONS**

- 4.A) *Contrat de service du sauveteur 2024;*
- 4.B) *Comité de vigilance RMR – Désignation d'un représentant;*
- 4.C) *Règlement 2024-03 ayant pour objet de modifier le règlement 2023-04 modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma - Avis de motion;*
- 4.D) *Règlement 2024-03 ayant pour objet de modifier le règlement 2023-04 modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma – Dépôt du projet de règlement;*
- 4.E) *Compte à recevoir 2022 de la Plantation du mai – Autorisation à procéder au virement;*
- 4.F) *Coordonnateur en loisirs et en communication – Appel de candidatures;*
- 4.G) *Approbation et autorisation de signature d'un addenda à l'entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie (changement de gestionnaire);*
- 4.H) *Contrôle d'accès sécurisés – Proposition de BGM;*
- 4.I) *Blocus forestier au km 59;*
- 4.J) *Église Saint-Wilbrod (bâtiment) – Versement de l'aide financière.*

**5. DON ET SUBVENTION**

- 5.A) *Produits d'hygiène durables – Aide financière;*
- 5.B) *Cercle de Fermières d'Hébertville-Station – Berce-O-thon.*

**6. URBANISME**

*Aucun dossier.*

## **7. AFFAIRES NOUVELLES**

7.A) *Marquage de chaussées – Appel d’offres.*

## **8. RAPPORT DES COMITÉS**

## **9. CORRESPONDANCE**

9.A) *Municipalité de Saint-Bruno – Adjudication d’une soumission pour l’installation de compteurs d’eau résidentiels;*

9.B) *Régie intermunicipale de sécurité incendie du secteur Sud – Modification de l’entente concernant l’exploitation d’un service de sécurité incendie;*

9.C) *MAMH – Approbation de la modification de l’entente intermunicipale relative à la constitution de la Régie intermunicipale du Parc industriel du secteur Sud.*

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **11. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

### **1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE**

À 19 h 30, monsieur le maire, Michel Claveau préside l’assemblée, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

### **2. ADMINISTRATION**

#### **2.A) LECTURE ET ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR R.9969.03.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l’unanimité des membres présents;

**QUE** l’ordre du jour soit accepté tel que modifié avec les ajouts des points suivants :

6.A) *Projet 2<sup>e</sup> rue industrielle;*

7.B) *Cercle de Fermières d’Hébertville-Station – Demande de gratuité;*

7.C) *Coordonnatrice de la bibliothèque d’Hébertville-Station – Motion de félicitations;*

7.D) *Préposée à l’aménagement paysager de la municipalité – Motion de félicitations.*

### **3. DROIT DE PAROLE**

Les citoyens présents disposent d’un droit de parole.

### **4. RÉOLUTIONS**

#### **4.A) CONTRAT DE SERVICE DU SAUVETEUR 2024 R.9970.03.2024**

**ATTENDU QUE** la municipalité est dans l’obligation de se doter des services d’un sauveteur pour son camping municipal pour la saison estivale afin d’assurer une sécurité adéquate des usagers;

**ATTENDU QUE** la municipalité a mentionné le désir de collaborer de nouveau avec l’entreprise Formaction afin que celle-ci fournisse un sauveteur régional plage certifiée durant une période déterminée par les parties et que celle-ci en assume la gestion;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station contracte avec l'entreprise Formation, selon les modalités établies dans le contrat, pour que celle-ci fournisse un sauveteur national plage certifiée.

**QUE** le montant à verser pour le service soit 46,85 \$ plus taxes de l'heure travaillée pour un minimum de 35h/semaine, soit honoré via les revenus, du camping;

**QUE** madame Marie-Ève Roy, directrice générale, soit autorisée à signer au nom de la municipalité le contrat de service.

4.B) **COMITÉ DE VIGILANCE DE LA RMR – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT**  
**R.9971.03.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE** désigner monsieur le conseiller Pascal Vermette comme représentant au comité de vigilance de la RMR en remplacement de monsieur Russel Giard, conseiller démissionnaire au sein de la municipalité.

4.C) **RÈGLEMENT 2024-03 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2023-04 MODIFIANT L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE D'ALMA – AVIS DE MOTION**  
**R.9972.03.2024**

Je, monsieur le conseiller Pascal Vermette, donne avis qu'à une séance subséquente de ce Conseil, proposerai ou ferai proposer pour adoption, le règlement 2024-03 ayant pour objet la modification du règlement 2023-04 modifiant l'entente portant sur l'établissement de la cour municipale commune de la Ville d'Alma.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

4.D) **RÈGLEMENT 2024-03 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 2023-04 MODIFIANT L'ENTENTE PORTANT SUR L'ÉTABLISSEMENT DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE D'ALMA – DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**  
**R.9973.03.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** le projet de règlement 2024-03, déposé par la directrice générale, soit accepté.

4.E) **COMPTE À RECEVOIR 2022 DE LA PLANTATION DU MAI – AUTORISATION À PROCÉDER AU VIREMENT**  
**R.9974.03.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER** la directrice générale à procéder au virement d'un montant de 27 198,06 \$ du compte de la Plantation du mai au compte de la municipalité

afin de régulariser le compte à recevoir en raison de dépenses du festival qui ont été absorbées par la municipalité.

4.F) **COORDONNATEUR EN LOISIRS ET EN COMMUNICATION –  
APPEL DE CANDIDATURES**  
**R.9975.03.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'AUTORISER** la directrice générale à lancer un appel de candidatures pour un poste de coordonnateur (trice) en loisirs et en communication pour la municipalité d'Hébertville-Station.

4.G) **APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN  
ADDENDA À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT  
L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE  
(CHANGEMENT DE GESTIONNAIRE)**  
**R.9976.03.2024**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Desbiens, la Municipalité d'Hébertville, la Municipalité d'Hébertville-Station, la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, la Municipalité de Saint-Bruno et la Municipalité de Saint-Gédéon ont convenu, le 14 juin 2007, d'une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un service de sécurité incendie, ci-après appelée l'« Entente » et de la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie – Secteur Sud (RISISS), ci-après appelée la « Régie »;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Hébertville-Station a autorisé la signature de l'Entente par la résolution numéro 4710.02.07, adoptée par son conseil municipal, le 5 février 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Entente et la création de la Régie ont été approuvées par la ministre des Affaires municipales et des Régions, le 19 juillet 2007, et aux termes d'un décret publié à la Gazette officielle du Québec, le 11 août 2007;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix désire se retirer de la gestion de l'Entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a manifesté son intérêt à prendre la relève de la gestion de l'Entente et de la Régie;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres de la Régie se sont entendues entre elles afin que ce soit la Municipalité de Saint-Bruno qui prenne en charge la gestion de l'Entente et de la Régie;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de modifier l'Entente en conséquence, plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de la Régie et l'article 11.2 concernant la gestion comptable de la Régie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette, appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à l'unanimité :

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Hébertville-Station approuve les conditions et modalités prévues à l'Addenda no 1 concernant le changement de gestionnaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie – Secteur Sud (RISISS), plus particulièrement l'article 3 concernant le siège social de ladite Régie qui sera situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno et l'article 11.2 concernant la gestion comptable de la Régie qui sera effectuée par le personnel de la Municipalité de Saint-Bruno.

4.H) **CONTRÔLE D'ACCÈS SÉCURISÉ – PROPOSITION DE BGM**  
**R.9977.03.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Mylène Blackburn appuyé par madame la conseillère Lily Paquette et résolu à l'unanimité des membres présents;

**D'ACCEPTER** la proposition de l'entreprise BGM pour l'installation d'un système du contrôle d'accès sécurité sur nos bâtiments municipaux pour un montant de 34 827,77 \$ taxes incluses.

**QUE** cette dépense soit financée par le programme PRABAM.

4.F) **BLOCUS FORESTIER AU KM 59**  
**R.9978.03.2024**

**CONSIDÉRANT QUE** pendant plusieurs mois un blocus forestier a été tenu par des individus au kilomètre 59 du chemin Domtar au nord du Lac-Saint-Jean;

**CONSIDÉRANT QUE** des blocus forestiers ont également été mis en place aux kilomètres 8 et 11 du chemin Caribou dans le secteur de Dolbeau-Mistassini et au kilomètre 3 du chemin R0206 à Girardville;

**CONSIDÉRANT QUE** d'autres régions forestières ont vu des blocus forestiers être mis en place sur leur territoire au cours de la dernière année;

**CONSIDÉRANT QUE** ces blocus mettent en péril l'économie des communautés forestières en empêchant le transport de bois, causent des dommages aux infrastructures collectives et compromettent la sécurité des villégiateurs et des travailleurs forestiers en entravant la libre circulation;

**CONSIDÉRANT QU'**à part le gouvernement, nul ne peut fermer, bloquer ou empêcher la circulation sur un chemin situé en territoire public québécois;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs mois de démarche juridique auront été nécessaires afin que l'État réussisse à faire lever certains blocus forestiers;

Pour ces motifs,

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par monsieur le conseiller Pascal Vermette et résolu à la majorité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station demande au Gouvernement de prendre des mesures afin d'empêcher la mise en place de blocus forestiers sur le territoire public québécois et procède rapidement au démantèlement de ceux existants sur le territoire public québécois.

4.F) **ÉGLISE SAINT-WILBROD (BÂTIMENT) – VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**5. DON ET SUBVENTION**

5.A) **PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES – AIDE FINANCIÈRE**  
**R.9979.03.2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le tonnage des couches jetables et autres produits d'hygiène jetables au site d'enfouissement représente une importance;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) propose une solution alternative avec le programme de produits d'hygiène durables;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été déposée par une citoyenne de la municipalité d'Hébertville-Station;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean (RMR) participe de l'ordre de 50% du montant;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité émette un chèque au montant de 100 \$ pour la demande admissible de madame Isabelle Fortin;

**QU'**une demande de participation soit expédiée à la RMR afin de recevoir leur participation.

5.B) **CERCLE DE FERMIERES D'HÉBERTVILLE-STATION – BERCE-O-THON**  
**R.9980.03.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE REMETTRE** un montant de 100 \$ pour financer le Berce-O-Thon du Cercle de Fermières d'Hébertville-Station et ainsi les soutenir pour le financement de leurs activités annuelles.

**6. URBANISME**

6.A) **PROJET 2<sup>E</sup> RUE INDUSTRIELLE**  
**R.9981.03.2024**

**CONSIDÉRANT** la demande d'un promoteur concernant un projet commercial sur son terrain de la deuxième rue Industrielle;

**CONSIDÉRANT QUE** cela impliquerait la modification de l'usage en lien avec notre règlement de zonage et qu'une réflexion doit être effectuée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE MANDATER** le comité consultatif en urbanisme (CCU) pour étudier le dossier pour fins de recommandations au conseil.

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

7.A) **MARQUAGE DE CHAUSSÉES – APPEL D'OFFRES**  
**R.9982.03.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité d'Hébertville-Station participe à l'appel d'offres regroupé et mené par le service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

7.B) **CERCLE DE FERMIERES D'HÉBERTVILLE-STATION – DEMANDE DE GRATUITÉ**  
**R.9983.03.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**QUE** la municipalité accorde une gratuité des salles A et B pour l'activité « Berce-O-Thon » du Cercle de Fermières d'Hébertville-Station le samedi 20 avril 2024.

7.C) **COORDONNATRICE DE LA BIBLIOTHÈQUE D'HÉBERTVILLE-STATION – MOTION DE FÉLICITATIONS**  
**R.9984.03.2024**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pascal Vermette appuyé par madame la conseillère Émilie Vaillancourt et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE DONNER** une motion de félicitations à madame Joannie Bolduc, coordonnatrice de la bibliothèque d'Hébertville-Station, pour la superbe programmation de la semaine de relâche.

7.D) **PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN PAYSAGER – MOTION DE FÉLICITATIONS**  
**R.9985.03.2024**

Il est proposé par madame la conseillère Lily Paquette appuyé par madame la conseillère Mylène Blackburn et résolu à l'unanimité des membres présents;

**DE DONNER** une motion de félicitations à madame Annie Lachance, préposée à l'entretien paysager à la municipalité d'Hébertville-Station pour son ingéniosité et sa créativité concernant notre serre communautaire.

**8. RAPPORT DES COMITÉS**

Une période est accordée aux élus afin de faire le compte rendu de leurs comités.

**9. CORRESPONDANCE**

9.A) **MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO – ADJUDICATION D'UNE SOUMISSION POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU RÉSIDENTIELS**

L'information est diffusée.

9.B) **RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE SECTEUR SUD – MODIFICATION DE L'ENTENTE CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

L'information est diffusée.

9.C) **MAMH – APPROBATION DE LA MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA CONSTRUCTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD**

L'information est diffusée.

**10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

L'assistance dispose d'une période de questions.

**11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**  
**R.9986.03.2024**

Monsieur le conseiller Pascal Vermette propose de lever la présente séance

à 20 h 03.

---

Monsieur Michel Claveau,  
Maire

---

Madame Marie-Ève Roy,  
Directrice générale